



Assemblée des délégués de l'Association de communes Mobul
(Bulle – Morlon – Le Pâquier – Riaz – Vuadens)

**SÉANCE DU JEUDI 28 AVRIL 2016
DE 07H30 À 09H00, AU DÉPARTEMENT TECHNIQUE DE
LA VILLE DE BULLE, À LA TOUR-DE-TRÈME**

PROCES-VERBAL N° 2016/02

Présents :

- M. Patrice BORCARD, Président, Préfet de la Gruyère
M. Daniel TERCIER, Vice-Président, Membre du Comité de direction, Syndic de Vuadens
M. Patrick AUDEMARS, Délégué de la Commune de Morlon, Conseiller communal
Mme Johanna GAPANY, Déléguée de la Commune de Bulle, Conseillère communale
Mme Erika MORAND, remplace M. Gremaud, Commune du Pâquier, Vice-Syndique
M. Patrice MORAND, Délégué de la Commune de Bulle, Conseiller communal
M. Stéphane SCHWAB, Délégué de la Commune de Riaz, Syndic
M. Jérôme TORNARE, Délégué de la Commune de Bulle, Conseiller communal
M. Christophe YENNI, Délégué de la Commune de Vuadens, Conseiller Communal
- Mme Marie-France ROTH PASQUIER, Présidente élue du Comité de direction, Conseillère communale de Bulle
Mme Antoinette BADOUD, Vice-Présidente du Comité de direction, Syndique du Pâquier
M. Nicolas DOUSSE, Membre du Comité de direction, Conseiller communal de Riaz
M. Pascal LAUBER, Membre du Comité de direction, Syndic de Morlon
M. Yves SUDAN, Président sortant du Comité de direction, Conseiller communal de Bulle
- Mme Corinne MARGALHAN-FERRAT, DAEC, Coordinatrice des agglomérations
Mme Katia MEIER, Service des constructions et de l'aménagement, aménagiste
- M. Jean HOHL, Ingénieur de Ville, Commune de Bulle
Mme Solange THORIMBERT, Secrétaire, Commune de Bulle

Excusés :

- M. Grégoire CANTIN, Chef du Service de la mobilité
M. Hans GYGAX, Chef de section Service de l'environnement
M. Joseph GREMAUD, Délégué, Conseiller communal, Le Pâquier

ORDRE DU JOUR

1. Salutations et contrôle des présences	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2016	2
3. Adoption budget d'investissement complémentaire – arrêts de bus Gare Bulle et HFR	3
4. Information sur le suivi du PA3	4
5. Election du Vice-Président de l'Assemblée des délégués	15
6. Election du Comité de direction	15
7. Election du Président(e) et du Vice-Président(e) du Comité de direction	16
8. Divers	17
8.1 Date prochaine Assemblée des délégués	17
8.2 Informations procédure PA3	17
8.3 Abri – arrêt de bus Château-d'En-Bas	17
8.4 Remerciements au Président sortant	18

1. Salutations et contrôle des présences

M. le Préfet a le plaisir d'ouvrir les débats de cette Assemblée constitutive, en souhaitant la bienvenue aux nouveaux délégués de Mobul.

M. le Préfet passe ensuite au contrôle des présences et constate que l'Assemblée peut siéger :

Délégués présents :

Commune de Bulle (6 voix) :

Mme Johanna GAPANY, Conseillère communale de Bulle (2 voix)

M. Patrice MORAND, Conseiller communal de Bulle (2 voix)

M. Jérôme TORNARE, Conseiller communal de Bulle (2 voix)

Commune de Morlon (1 voix) :

M. Patrick AUDEMARS, Conseiller communal de Morlon (1 voix)

Commune Le Pâquier-Monbarry (1 voix) :

M. Joseph GREMAUD, Conseiller communal Le Pâquier (1 voix)

représenté ce jour par Mme Erika Morand, Vice-Syndique, Le Pâquier

Commune de Riaz (2 voix) :

M. Stéphane SCHWAB, Délégué de la Commune de Riaz, Syndic (2 voix)

Commune de Vuadens (2 voix) :

M. Christophe YENNI, Conseiller communal de Vuadens (2 voix)

M. le Préfet prie d'excuser les personnes absentes, selon la liste en première page.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2016

M. le Préfet s'adresse à l'Assemblée et demande s'il y a des remarques relatives au procès-verbal N° 2016/01 de la séance du 17 mars 2016.

L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal N° 2016/01 de la séance du 17 mars 2016, avec remerciements à son auteur.

3. Adoption budget d'investissement complémentaire – arrêts de bus Gare Bulle et HFR

M. Hohl donne lecture du message relatif aux objets cités ci-dessus :



Bulle, le 6 avril 2016

Assemblée des délégués du 28 avril 2016

Point 3 de l'ordre du jour :

Adoption d'un budget d'investissement complémentaire – réfection des arrêts de bus : Gare de Bulle et HFR Riaz

1. SITUATION

Les arrêts de bus Bulle-Place de la Gare et Riaz-Hôpital ont été réalisés en 2009, de manière provisoire. En effet, ces deux arrêts ne se situent pas sur un axe devant être refait dans le cadre du projet d'agglomération et leur emplacement n'est pas définitif.

Cependant l'état de la chaussée nécessite une réfection, comme le démontre les prises de vues ci-dessous :



Les fondations de chaussées existantes n'ont pas été conçues pour une telle utilisation et le revêtement présente un ombrage important.

2. TRAVAUX PROJETES ET FINANCEMENT

Il ne s'agit que de travaux de réfection sommaire, dans la mesure où comme déjà dit, ces arrêts ont encore un caractère provisoire. De manière constante, l'association Mobul prend en charge les aménagements provisoires des arrêts de bus. D'autre part, le Grand Conseil a octroyé, par décret, une aide aux investissements des communautés régionales de transport représentant le 50% des coûts.

3. ESTIMATION DES COÛTS

Arrêt de Bulle-Place de la Gare :	Fr 16'000.--
Arrêt de Riaz-Hôpital :	Fr 26'000.--
Total	Fr 42'000.--

4 PROPOSITION DU COMITE DE DIRECTION

Sur la base des explications précitées, le Comité sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 42'000.--, dont sera déduit une participation de l'Etat de Fr 21'000.--.

Financement : prélèvement sur compte courant de Fr. 42'000.--

Amortissement : sur 4 ans, dès 2017

Au nom du Comité de direction

La Vice-Présidente
Antoinette Badoud

Le Président
Yves Sudan


M. Hohl rappelle que ces deux arrêts sont provisoires et par conséquent financés par Mobul. Ils pourraient par contre bénéficier d'un décret voté par le Grand Conseil en décembre 2015, en faveur des communautés régionales de transport, portant sur un montant de 4 millions par année, de 2015 à 2018. La subvention serait de 50 % du coût total des travaux.

M. le Préfet demande s'il y a des questions ou remarques par rapport à ce crédit. Aucune remarque n'étant formulée, M. le Préfet propose de passer au vote.

L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des membres présents, accepte l'octroi d'un crédit de Frs. 42'000.-- pour la réfection des arrêts de bus de l'HFR Riaz et de la Gare de Bulle, lequel fera l'objet d'une demande de subvention cantonale.

4. Information sur le suivi du PA3

M. Hohl fait un bref rappel du rôle de Mobul et informe des conséquences de la nouvelle LAT et de l'état actuel du projet du PA3, vision 2030 :

 **Plan directeur régional 2030**

Qu'est-ce que Mobul ?

C'est une association de communes à buts multiples au sens de la loi sur les communes (LCo) du 25 septembre 1980.

Commune	Population légale connue à l'établissement du budget	Indice du potentiel fiscal de l'année précédant le budget	Population x IPF	25% Population et 75% Population pondéré par l'IPF
Bulle	21'464	107.91	2'316'180	80.12%
Morlon	685	97.03	56'763	2.02%
Le Pâquier	1'101	80.14	88'234	3.31%
Riaz	2'348	91.32	214'419	7.74%
Vuadens	2'277	79.81	181'727	6.82%

M. Hohl rappelle qu'en ce qui concerne le Projet d'agglomération, la Commune du Pâquier ne participe aux frais de transports publics car elle n'est pas desservie. En 2014, la répartition correspondait au tableau de la page précédente. Celle-ci change chaque année, en fonction de la population et de la capacité financière des communes (IPF).

 **Plan directeur régional 2030**

Que fait Mobul ?

Mobul concrétise la collaboration intercommunale dans les tâches relevant des domaines de l'aménagement régional du territoire et de la mobilité

Mobul établit un projet d'agglomération. Ce projet d'agglomération prend la forme d'un plan directeur régional

Mobul établit un plan directeur intercommunal d'utilisation du sol.

Mobul constitue une Communauté régionale des transports

M. Hohl relève que Mobul étant une Communauté régionale de transports, selon la LTP, celle-ci peut bénéficier des subventions de l'Etat, à hauteur de 57,5 %, pour ce qui concerne la prise en charge du déficit des transports publics (soit 2 mios de francs sur les 3 mios effectifs annuels) ; pour autant que le taux de couverture des lignes atteigne les 20 %. M. Hohl rappelle que Mobul avait été créée à la base pour le transport public, et ensuite sa fonction s'est élargie avec le projet d'agglomération.

M. Hohl précise que tous les plans qui vont être présentés ce jour sont des plans directeurs en amont. Les détails de ceux-ci sont gérés par les communes respectives, maître de l'ouvrage, au travers des PAL et plans directeurs successifs. Mobul trace les grandes lignes et chapeaute le tout.

Pourquoi un PA3 ? M. Hohl rappelle que le peuple suisse a voté une loi sur l'aménagement du territoire qui change considérablement la manière de gérer le territoire dans ce pays, en enlevant une partie des compétences des communes, ainsi qu'une part cantonale, pour remonter la compétence au niveau de la Confédération. Une des conséquences de la LAT, c'est que Mobul doit modifier son PDRégional et le faire accepter par le Canton, lequel l'introduira ensuite dans son PDCant, qui sera déposé en 2019 normalement. Il faut donc réfléchir sur les éléments bénéfiques pour l'agglomération.

Objectifs et conséquences de la nouvelle LAT :



Plan directeur régional 2030

Conséquence de la nouvelle LAT sur Mobul

- La LAT, par l'OFS, va fixer un objectif d'augmentation d'habitants par canton.
- Actuellement nous parlons d'une augmentation de population pour le Canton de 100'000 hab d'ici 2035 soit 30 % d'augmentation
- Les plans d'affectations actuels de l'agglo permettent d'accueillir 17'189 hab soit 60% d'augmentation
- Il semble peut opportun au regard des buts visées par la LAT et le PDCant de dézoner des terrains dans les agglomérations
- La priorité du développement doit se faire là où il y a une bonne desserte en TP

En regard des buts visés par la LAT et par le PDCant, M. Hohl estime peu opportun de dézoner des terrains dans l'agglomération ; cela mérite réflexion. Le peuple a voté une loi destinée à stopper le mitage du territoire, et d'un autre côté la LAT donne une capacité d'accueil de 100'000 personnes d'ici 2035, en majorité dans les agglomérations puisque la priorité de développement doit se faire là où il y a une bonne desserte en TP.

// RAPPEL DES CONDITIONS CADRES //

- > Anticiper plutôt que subir les effets de la LAT
- > Les SDA sont une contrainte majeure qu'il convient de mieux prendre en compte. Le PA3 pourrait être un levier pour justifier l'utilisation de la marge de manœuvre cantonale.
- > Attente de la maîtrise du développement

M. le Préfet fait remarquer que le quota de SDA (surfaces d'assolement) a considérablement augmenté pour le canton de Fribourg.

M. Hohl précise également que l'utilisation de SDA doit être compensée par des terres de même nature au sein du canton. Mobul n'a pas d'opportunité de compensation sur son territoire. Par contre, si Mobul élabore un PA3 de qualité, permettant de mettre en valeur des zones économiques (ZAC), le Canton apportera vraisemblablement son appui au projet.

Quant aux aspects **quantitatifs/qualitatifs et capacité d'accueil**, les tableaux ci-dessous démontrent la progression de Mobul de 2007 à 2014, en comparaison de 2016 à 2040, selon le scénario OFS haut « corrigé » :

// ASPECTS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS // SCÉNARIO HABITANTS ET CAPACITÉS D'ACCUEIL

- > Le scénario OFS haut « corrigé »: 1.5% de croissance annuelle (sera révisé)
- > Une modération de la croissance irréaliste?
- > La tendance est supérieure à 2% de croissance annuelle
- > Part de la croissance cantonale (plan directeur cantonal)

HABITANTS	EVOLUTION 2007-2014		
	population 1.1.2007	population 1.1.2014	croissance annuelle
Bulle	16 272	20 824	650 3.1%
Morlon	594	571	-3 -0.6%
Le Pâquier	1 048	1 110	9 0.8%
Riaz	1 927	2 251	46 2.1%
Vuadens	1 789	2 204	59 2.7%
MOBUL	21 630	26 960	761 2.82%

// ASPECTS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS // SCÉNARIO HABITANTS ET CAPACITÉS D'ACCUEIL

	capacités estimées	OFS haut « corrigé »
2016-2020	+5 491	+2 111
2021-2025	+4 860	+2 111
2026-2030	+3 717	+2 111
2031-2035	+2 644	+2 111
2036-2040	+1 594	+2 111
total	+18 305	+10 555

- > Le scénario de croissance OFS haut « corrigé » est inférieur aux capacités d'accueil l'horizon 2030.


M. Hohl se demande si une augmentation annuelle de 2 % de la capacité d'accueil dans l'agglomération conviendrait à la majorité de la population. C'est pourquoi, afin de mieux maîtriser cet élément, il faut créer les conditions cadres adéquates.

L'objectif d'un nouveau Plan directeur régional et d'un PA3 sera de répartir l'accueil des 18'000 habitants projetés, de manière à ce qu'ils n'arrivent pas tous dans les 4 à 5 ans. Si l'on choisit un indice de croissance à 1,5 %, Mobul pourrait accueillir 10'000 habitants de plus et si l'on s'en tient à la capacité du PAL ce sera 18'000 habitants de plus. Il faut donc déterminer quel rythme est souhaitable.

Les projets connus à ce jour, tels que le PAD de la Gare, l'Arsenal, etc..., démontrent une concentration sur Bulle et une croissance extrêmement importante pour les dix prochaines années. M. Hohl déclare qu'il faudra réfléchir à la manière de lisser cette progression, pour que les choses se passent le mieux possible. Cependant, tant que les Conseils communaux ne décideront pas de dézoner, le rythme de croissance échappera un peu à la décision politique, en fonction du marché.

Capacités d'accueil scénario emplois :

// ASPECTS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS // SCÉNARIO EMPLOIS ET CAPACITÉS D'ACCUEIL

	capacités estimées	1 HAB = 1 EMP (selon capacités d'accueil habitants estimées)
2016-2020	+851	+5 491
2021-2025	+3 117	+4 860
2026-2030	+1 562	+3 717
2031-2035	+2 171	+2 644
2036-2040	+1 913	+1 594
total	+9 635	+18 305

- > Capacité d'accueil des emplois estimées avec secteur non affectés à la zone à bâtir (Planchy sud, le K).
- > Sous condition d'une densité d'emplois élevée dans les grands secteurs (150 emplois / ha).
- > Scénario a: **1 hab. = 1 emp.** possible si scénario habitant OFS haut « corrigé ».
- > Scénario b: **1 hab. = 0.5 emp.** si scénario selon capacités d'accueil habitants.

MOBUL // CODIR 14.04.2016 > team+

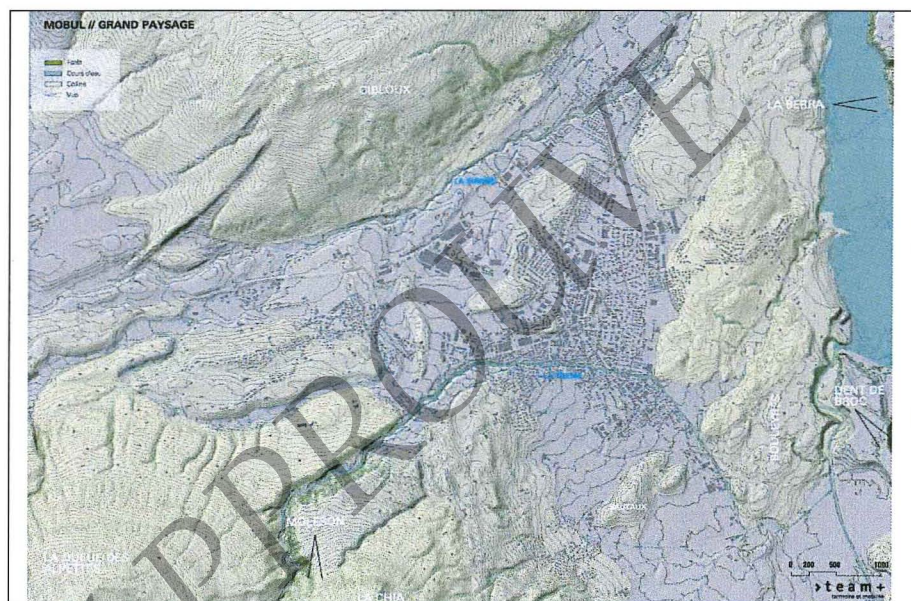
M. Hohl précise qu'en ce qui concerne les emplois, Mobul a une capacité estimée actuellement, selon l'étude de Team+, à 9'635 emplois pour 2040 ; alors qu'il faudrait atteindre 18'000 emplois. Il faut toutefois relativiser car ce dernier chiffre correspond à l'indice 1 hab. = 1 emp., alors que la moyenne suisse est 0,5 emploi./1 hab. Cependant, Mobul est considérée comme le pôle économique de toute la Gruyère et c'est là que la majorité des emplois se situe. Par conséquent, le scénario 1 emp./1 hab. serait trop faible et Mobul ne remplirait plus le rôle de moteur économique. Il faut donc trouver une juste vitesse de croissance.

L'indice actuel de Mobul est 1emploi/1 hab., mais on ne peut dire si cela va continuer ainsi. L'agglomération est plutôt faible dans les zones industrielles et plus généreuse dans les zones résidentielles. Il faut quand même relever qu'il y a beaucoup de petites entreprises qui créent beaucoup d'emplois ; le tissu national présente une forte concentration de PME.

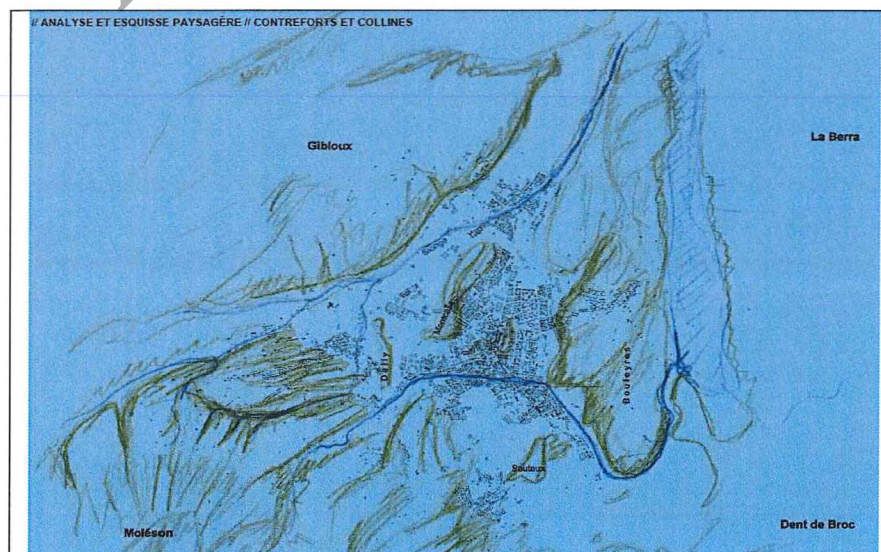
M. Hohl fait remarquer que dans le PA1, les aspects paysagers n'ont pas vraiment constitué une priorité et il convient d'y remédier par le PA3. Il faut conserver dans la zone à bâtir, ou du moins dans le périmètre compact, ces magnifiques espaces verts qui constituent un lien entre le grand paysage à l'arrière (non constructible), et tous les projets à futur.

Constat de la population :

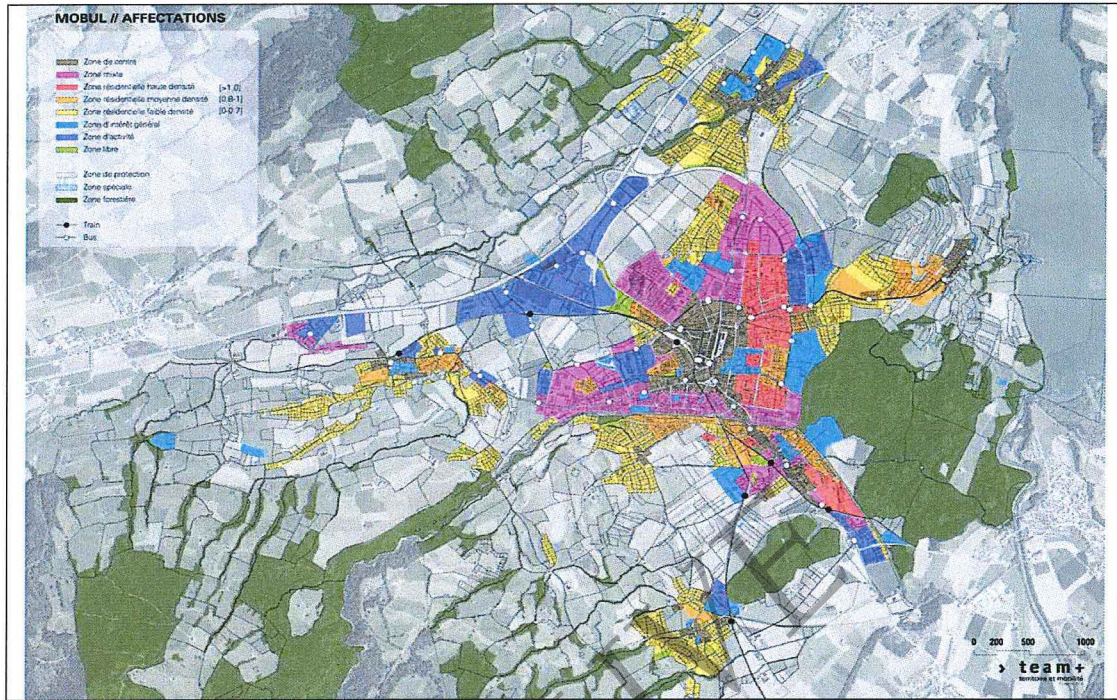
- > Faible prise en compte paysagère dans le PA1
- > Attentes de la population pour
 - _ plus de qualité urbaine
 - _ plus d'espaces verts en ville
 - _ plus de « contact » avec la campagne proche
- > Attentes de la population pour une modération de la croissance
- > Attentes de la population pour une meilleure offre des mobilités alternatives (TP, MD)



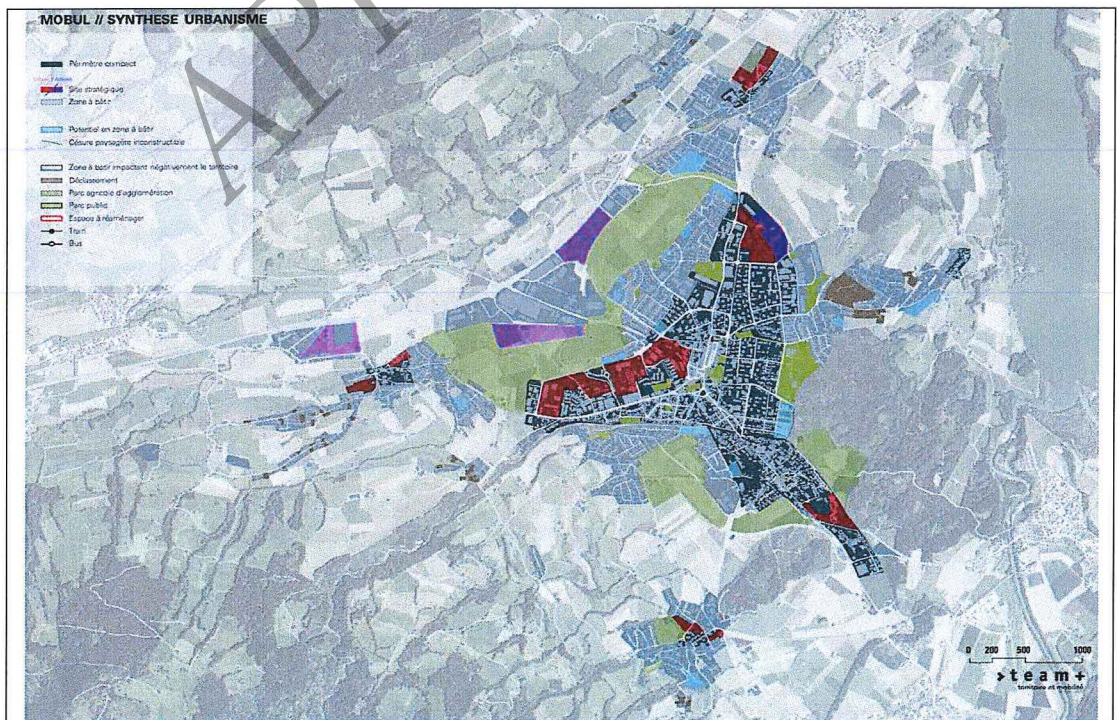
M. Hohl souligne que le but n'est pas d'encercler les collines (Molésou, le Gubloux, la Berra), mais de conserver leur vision depuis la ville et les différents pôles, gage de la qualité de l'agglomération.



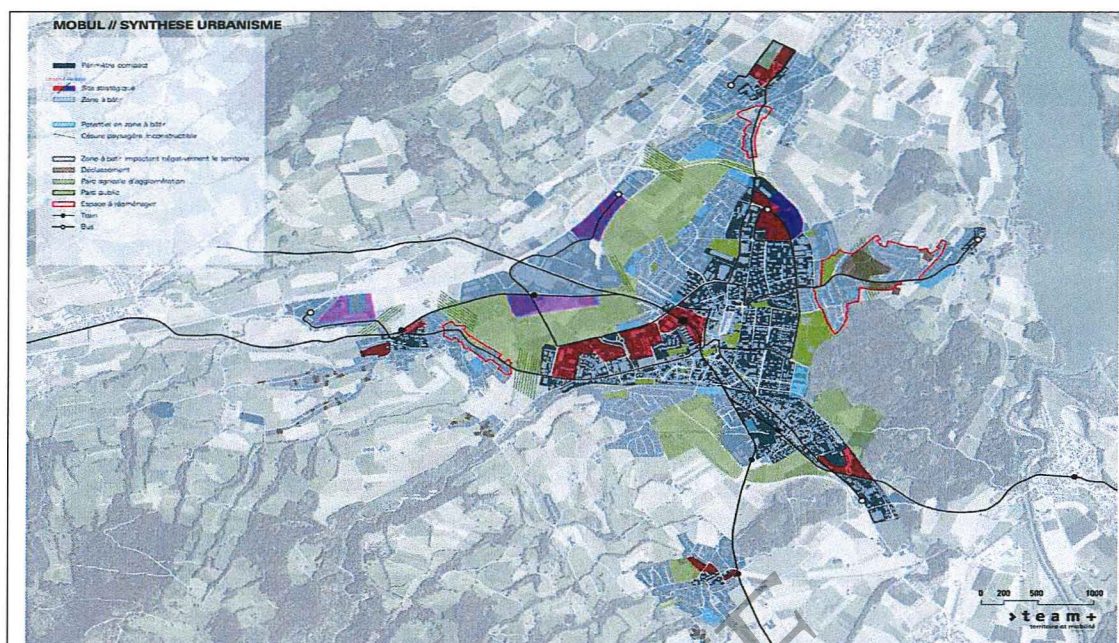
Tous les secteurs colorés (hormis le vert) sont des zones à bâtir actuelles (toutes confondues) du périmètre Mobul. Si l'on s'en tient aux plans communaux, il sera possible d'accueillir 17'000 habitants de plus d'ici 2035



M. Hohl relève que les concentrations de la Gare de Bulle par exemple n'ont évidemment rien à voir avec les concentrations de population au Pâquier ; ces éléments restent à définir. Dans la zone de l'hyper centre, on atteindrait un IBUS de 2 (sur 1m² surface : 2m² plancher bâti), alors que dans les villages ce serait plutôt l'indice de 1(1m²/1m²). Les zones en violet sont prévues pour des développements de zones d'activité futures, comme Planchy-Sud et alentours de Bumotec. Il n'y a pas de nouvelle mise en zone prévue, dans la mesure où Mobul en a déjà trop par rapport à la projection en termes d'habitants.



Synthèse avec transports publics :



Les compléments prévus en transports publics sont le prolongement de la **ligne 2** en continuation de la gare de Vuadens, vers la zone industrielle du Bois-du-Pâquier et la zone de Bumotec. La **ligne 1** sera prolongée pour desservir le CO de Riaz. Une desserte sera prévue pour le CO2, les soirs de week-end durant la saison culturelle, ce qui diminuera le temps d'attente du chauffeur au terminus du Cloalet.

M. Hohl prévient M. le Préfet qu'il va être informé, dans le contexte d'un autre Copil, de l'opportunité de desservir le village d'Epagny par la ligne 1 de Mobul, au moment de la mise en service du RER jusqu'à Broc. Dès ce moment-là, les lignes régionales de la Jogne et de l'Intyamont s'arrêteront à Broc et il n'y aura dès lors plus de bus Broc - Bulle. Par contre, la ligne 1 ne pourra prolonger son parcours vers le Sud et vers le Nord sinon il faudra rajouter un bus, soit un million à investir. Il ne s'agit que de projections évidemment, mais en fonction des décisions que Mobul prendra, les régions seront favorisées ou non.

Le grand changement sera la **modification de la ligne 3**, avec un passage sous-voies sur le trajet Bulle – Palézieux. La ligne 3 desservirait toute la zone industrielle au bord de l'autoroute, qui doit être accessible. La zone de Planchy-Sud est déjà en ZAC mais pas encore équipée, elle servira à combler le déficit des zones d'activité. La ligne 3 passerait également par le centre ville et irait desservir la zone du Stade et le futur quartier du Terraillet. Il s'agit évidemment d'une vision 2030, mais cela va déterminer la largeur des routes, l'épaisseur des revêtements etc...

M. Sudan s'adresse au nouveau Comité qui va se mettre en place, et le prie d'estimer l'état de situation de ce PA3, avec des scénarios bien sûr mais aussi des chiffres qui sont impressionnants. Il rappelle qu'il y a des terrains qui sont en zone, avec des droits de bâtir. C'est un droit juridiquement protégé des propriétaires et retirer ces droits reviendrait à des conséquences financières non négligeables. Concernant la population, s'il y a des constructions c'est qu'il y a de la demande ; ce qui n'est pas forcément le cas dans les cantons voisins. Le défi du siècle pour le Comité, c'est d'accompagner ces développements avec une vision à 15 ou 20 ans.

M. Sudan rajoute que la colonne vertébrale de ce PA3 a été préparée par le Comité actuel, de manière à déposer un projet auprès de la Confédération d'ici le 31 décembre 2016. Il relève un aspect important concernant les TP, pour lesquels les scénarios des lignes 1 et 2 ont été présentés. Quant à la ligne 3, d'autres hypothèses peuvent être émises, telle que la desserte du quartier des Granges, Ronclina ou autres. M. Sudan rajoute que les délais sont moins restreints qu'avec le PA1, mais pour réussir il faut analyser et prendre les décisions afin d'aller de l'avant.

M. le Préfet informe que l'évolution régionale a les mêmes soucis, car la LAT implique les mêmes contraintes. Le Comité de direction qui va être nommé, pour 5 ans, aura en mains un des enjeux majeurs de la législature. L'aménagement du territoire c'est le grand débat des 5 prochaines années. Jusqu'à maintenant, il a fallu accompagner une croissance plus ou moins bien maîtrisée mais lorsque l'on n'a pas la maîtrise du fond, c'est extrêmement compliqué de gérer ce genre de croissance.

M. le Préfet rajoute qu'il faut maintenant gérer la maîtrise de la décroissance, avec les chiffres qui ont été présentés et les conditions que la LAT impose, notamment le respect sacré des SDA et un certain nombre de contraintes comme la compensation du dézonage. Tout cela fait que l'aménagement du territoire va imprimer sa ligne sur l'ensemble de l'évolution et de la région, et non seulement sur Mobul. C'est pour cette raison que l'ARG a un peu anticipé les choses, avec notamment une convention liant toutes les communes pour ce qui concerne le dézonage et la mise en zone ; soit le surdimensionnement dont nous disposons à l'échelle du district. Celui-ci pourra servir prioritairement la zone de l'agglomération Mobul, et même s'il n'a pas toujours été facile de faire comprendre ceci aux communes extérieures, il y va de l'intérêt régional. Toute la réflexion qui découle de ce projet doit se faire conjointement avec la région. Il faudra passer par un Plan directeur régional, qui devrait être effectif dès que le PDCant sera approuvé en 2019. En 2020, les modifications du PDRégional devront être intégrées. Mobul sera le poumon de la région. Lorsque l'on parle de zones d'activités, on sait très bien que l'on ne pourra les mettre ailleurs que dans l'agglomération de Mobul et si l'on veut que l'évolution, notamment économique, se poursuive dans notre région, il faut collaborer. C'est le message qui en ressort, mais c'est surtout la réalité au niveau de la législature qui débute.

M. le Préfet déclare que l'autre aspect c'est que tout est coordonné, notamment les transports publics pour lesquels il a été mis sur pied un Copil auquel Mobul participe, avec les trois Préfets du Sud fribourgeois, et un Codir qui gère la planification de l'ensemble de cette mobilité. Le but est d'essayer d'améliorer ce type de transports et cela aura évidemment des conséquences sur les TP de Mobul, tel que l'éventuel prolongement de certaines lignes ou l'abandon de certaines zones.

La tâche va être difficile, mais c'est une volonté populaire que d'établir plus de cohérence dans l'ensemble pour les prochaines années, avec les exigences et les contraintes qu'il faudra assumer, à l'échelle de Mobul et de la région.

M. le Préfet demande s'il y a des questions ou des observations par rapport aux éléments communiqués sur ce point.

Mme Roth Pasquier se réfère aux propos de M. Hohl, relevant que Mobul avait trop de zones à bâtir, et demande si ces propos avaient un lien avec la capacité d'accueil d'habitants visée et non avec les zones d'activités qui semblent insuffisantes pour atteindre l'indice visé de 1 habitant/1 emploi.

M. Hohl répond que par rapport aux capacités estimées et l'ordre de répartition dans le temps, si l'on voulait un emploi par habitant, il faudrait diminuer les ZAC. Si l'on consulte les PAD approuvés à ce jour, on constate que l'Arsenal fournit des emplois, mais extrêmement minoritaires par rapport aux habitants.

M. Hohl poursuit en disant que les promoteurs ont plus de facilité à ce jour de vendre des appartements, que des surfaces commerciales. La cause n'est pas toujours facile mais il en va de la responsabilité de Mobul, que d'obliger les promoteurs à fournir une part de surfaces industrielles ; même s'ils ne le veulent pas. Il n'y a pas d'autres alternatives pour gérer cet aspect, si l'on n'est pas propriétaire. Cela veut également dire qu'il faut passer par un règlement qui oblige une telle mixité, typiquement pour le PAD de la Gare, qui implique le choix d'un certain mode de déplacement. Celui qui habite à proximité d'une gare est censé être moins motorisé que dans un village éloigné. Il faut donc faire une différence selon le contexte où les choses se déroulent.

M. le Préfet rajoute que l'ARG a été claire, la priorité c'est l'emploi pour les prochaines années, donc les zones d'activités. La région a suffisamment donné en termes d'habitats. Lorsque l'on parle de dézonage dans l'agglomération de Mobul, la LAT a deux principes de base, soit la concentration des activités et la densification du bâtiment. De ce fait, il serait stupide de dézoner dans la région Mobul, sachant que dans quelques années il faudra remettre en zone. Il faut donc un PDRégional qui permette de maintenir le potentiel au centre.

Mme Roth Pasquier a le sentiment que les ZAC du périmètre de Mobul sont insuffisantes.

M. le Préfet répond que c'est effectivement le cas.

Mme Margalhan-Ferrat souligne que les chiffres des scénarios sont très théoriques, personne ne connaît l'état du marché à deux ans, à trois ans, ou à quatre ans. L'indice cantonal de la statistique diffusé dans la presse récemment établit un début de tassement, mais on ignore les conséquences sur Mobul. Il faut prendre en compte que Mobul se trouve proche du canton de Vaud, qui est soumis à une très forte pression en matière de zones à bâtir, d'où le fait que les promoteurs et investisseurs ne trouvent plus de zones à bâtir et viennent plus facilement dans la région de Bulle, où le prix du foncier est bien moins important.

L'objectif avec la nouvelle LAT, c'est la densification vers l'intérieur. Mme Margalhan-Ferrat souligne qu'il faut toujours garder le lien entre les capacités pour les emplois ou les habitants, et le rapporter au territoire à urbaniser. Il est possible d'augmenter les capacités par la densification dans les zones du centre, pour avoir un IBUS à 2, mais à condition de respecter les critères de qualité. Ce sont les grands enjeux au niveau de la région, mais aussi au niveau du PDCant. Tout comme le système de poupées russes qui s'encastrent les unes dans les autres, la relation nécessaire va devoir s'établir entre la région et Mobul, mais aussi entre la région et le canton car les contraintes sont les mêmes pour tous les échelons.

Mme Roth Pasquier constate que les prévisions sont en opposition entre la demande du citoyen bullois et Mobul en général, car les objectifs sont différents.

Mme Margalhan-Ferrat répond que c'est pour cette raison que la densification doit être de qualité. L'un des aspects forts du PA3 sera le respect paysager, qui avait été laissé un peu de côté dans le PA1. La Confédération a également renforcé ses attentes dans ce domaine, avec des critères de plus en plus stricts.

M. Sudan relève que le principal problème au niveau de la population, c'est la vitesse à laquelle la progression se fait. Cependant, si l'on envisage de dézoner, il faut alors penser à 2030-2035 car tout le monde ignore la situation de notre pays ne serait-ce que pour les cinq ans à venir. C'est une décision politique pour l'avenir et pour faire des choix en amont. Le terme de décroissance est le maître mot actuellement, mais ce n'est pas le cas pour toutes les régions du monde. Il pourrait y avoir quelques accrocs, notamment au point de vue économique et lorsqu'il faudra licencier dans la construction, les gens cesseront de dire que c'est trop densifié.

M. Sudan suggère d'avoir une vision à long terme. Il faut garder la maîtrise et un étalement dans le temps est vraiment souhaitable, tout comme la définition d'une ligne directrice.

M. Schwab demande s'il est possible d'obtenir la présentation faite par M. Hohl ce jour, car ce serait intéressant de pouvoir la montrer aux nouveaux élus chargés de l'aménagement du territoire.

M. Hohl répond que ces documents peuvent être joints au PV, sous forme informatique.

M. le Préfet signale dès lors que ces documents devront rester confidentiels au sein des Conseils communaux.

M. Schwab demande de revenir sur le slide relatif aux arrêts de bus et déclare avoir appris récemment qu'il y aurait un P+B sur le territoire de Riaz. Il aimerait savoir où sera situé ce dernier et si une desserte de bus à proximité est prévue.

M. Hohl fait remarquer que ce P+R était connu, puisqu'il fait partie du Plan directeur de Mobul. Il s'agira d'un parking d'échange où les personnes laissent leur véhicule pour le covoiturage ou pour prendre le bus.

M. Schwab souligne qu'il n'y a pas d'arrêt de bus prévu à cet endroit.

M. Hohl répond que les arrêts actuels sont effectivement un peu éloignés, il y aura lieu d'en créer un autre à proximité.

M. Schwab informe que la commune de Riaz est ouverte à la discussion s'il faut se coordonner en matière de P+R ou P+B, de manière à avoir un aménagement cohérent en termes de trafic. Il demande d'autre part de faire pression sur les futurs emplacements d'offices de postes, afin que ceux-ci ne génèrent pas de bouchons comme c'est le cas à Bulle et à Riaz. Des réflexions pourraient être faites en commun à ce sujet.

M. le Préfet remercie M. le Président et M. Hohl pour ces éléments

L'Assemblée des délégués prend acte des informations concernant le futur PA3.

M. le Préfet tient à féliciter les membres présents pour leur élection et nomination en tant que délégués ou candidats au Comité de direction. Les Conseils communaux se sont reconstitués ces quelques derniers jours. Un certain nombre de Syndics ont renouvelé leur mandat, à savoir : Mme Badoud pour le Pâquier, MM. Lauber et Tercier pour Morlon et Vuadens. M. Schwab a été élu pour son nouveau mandat en tant que Syndic de Riaz.

M. le Préfet indique qu'il y a deux niveaux à élire au sein de Mobul, tout d'abord le Comité de direction avec un(e) Président(e) et un(e) Vice-Président(e), puis l'Assemblée des délégués, présidée par lui-même, selon les statuts, et un(e) Vice-Président(e) ; poste occupé par M. Tercier actuellement.

5. Election du Vice-Président de l'Assemblée des délégués

M. le Préfet rappelle que les Délégués qui ont été désignés par les communes de l'agglomération sont :

Commune de Bulle :

Mme Johanna GAPANY, Conseillère communale à Bulle
M. Patrice MORAND, Conseiller communal à Bulle
M. Jérôme TORNARE, Conseiller communal à Bulle

Commune de Morlon :

M. Patrick AUDEMARS, Conseiller communal à Morlon

Commune Le Pâquier :

M. Joseph GREMAUD, Conseiller communal à Le Pâquier

Commune de Riaz :

M. Stéphane SCHWAB, Syndic à Riaz

Commune de Vuadens :

M. Christophe YENNI, Conseiller communal à Vuadens

M. le Préfet passe à la nomination du Vice-Président de l'Assemblée et demande s'il y a des propositions. Aucune proposition n'étant formulée, il demande à M. Tercier s'il accepte de renouveler son mandat.

M. Tercier confirme qu'il veut bien prolonger son mandat.

Aucune autre candidature n'étant proposée, **M. le Préfet** demande à l'assemblée d'élire le Vice-Président, à main levée.

L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des membres présents, élit M. Daniel Tercier, Syndic de Vuadens, au poste de Vice-Président de l'Assemblée des délégués, pour les cinq ans à venir.

6. Election du Comité de direction

M. le Préfet donne lecture des propositions faites par les communes de l'agglomération, soit :

Commune de Bulle	Mme Marie-France ROTH PASQUIER, Conseillère communale à Bulle
Commune du Pâquier	Mme Antoinette BADOUD, Vice-Présidente, Syndique Le Pâquier
Commune de Morlon	M. Pascal LAUBER, Syndic de Morlon
Commune de Riaz	M. Nicolas DOUSSE, Conseiller communal à Riaz
Commune de Vuadens	M. Daniel TERCIER, Syndic à Vuadens

Aucune autre candidature n'étant proposée, M. le Préfet propose à l'assemblée d'élire ces candidats à main levée.

L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des membres présents, confirme l'élection des membres suivants au Comité de direction, pour les cinq ans à venir :

Commune de Bulle	Mme Marie-France ROTH PASQUIER, Conseillère communale Bulle
Commune du Pâquier	Mme Antoinette BADOUD, Syndique Le Pâquier
Commune de Morlon	M. Pascal LAUBER, Syndic de Morlon
Commune de Riaz	M. Nicolas DOUSSE, Conseiller communal à Riaz
Commune de Vuadens	M. Daniel TERCIER, Syndic à Vuadens

7. Election du Président(e) et du Vice-Président(e) du Comité de direction

M. le Préfet informe que ce sont deux dames qui se présentent pour ces postes, soit Mme Marie-France Roth Pasquier qui accepterait la Présidence et Mme Antoinette Badoud qui est proposée à la Vice-Présidence, poste qu'elle assume déjà à ce jour.

Aucune autre candidature n'étant proposée, M. le Préfet propose à l'assemblée d'élire ces candidates à main levée.

L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des membres présents, confirme l'élection des candidates suivantes au poste de Présidente et Vice-Présidente du Comité de direction Mobul, pour les cinq ans à venir :

Présidence : Mme Marie-France ROTH PASQUIER, Conseillère communale à Bulle
Vice-Présidence : Mme Antoinette BADOUD, Syndique Le Pâquier.

M. le Préfet déclare qu'au nom de l'Assemblée, et au nom de tous ceux qui vont bénéficier des décisions importantes et parfois difficiles, dans un contexte d'évolution quelque peu stratégique, il félicite les personnes désignées pour leur nomination et élection. Il espère que la collaboration sera aussi bonne entre le Comité et l'Assemblée, que ce fut le cas par les années passées. Il souhaite que le travail s'effectue de manière efficace et constructive, avec les représentants des Services cantonaux, lesquels apportent une aide déterminante pour des sujets aussi pointus.

M. le Préfet souhaite adresser un mot au Président sortant de Mobul. Il relève que M. Sudan, a officié durant dix ans et mérite des remerciements pour avoir créé Mobul, donné une consistance au contexte et fait preuve d'autorité en matière d'aménagement du territoire ; dans sa conception et dans la relation entre les uns et les autres. Cela n'a pas toujours été simple et pour cela il le remercie encore sincèrement et demande à l'Assemblée de l'applaudir.

M. Sudan remercie M. le Préfet, notamment pour ces paroles, et les autres membres de l'Assemblée également. Il reconnaît avoir été le Chef de ce Comité, mais pour faire un bon concert

il faut des musiciens et le Comité a toujours travaillé dans un esprit constructif, ouvert et transparent.

M. Sudan souligne qu'un des mots clés, c'était que Mobul représente un win win pour toutes les communes, quelque soit leur dimension, et cela a toujours fonctionné. Il relève également l'esprit de solidarité de Mobul, dans le cadre du PA1. Il y a des projets de certaines communes qui n'ont pas été retenus par la Confédération et qui ne sont donc pas subventionnés, mais le Comité a néanmoins décidé que toute la manne de la Confédération serait répartie de façon solidaire entre les communes partenaires ; c'est important de le souligner.

M. Sudan relève également la chance qu'il n'y ait pas eu de couac au sein de ce Comité. Au début c'était un challenge, mais il a toujours eu beaucoup de plaisir et la satisfaction d'atteindre certains objectifs. Il souhaite plein succès au Comité constitué pour ce nouveau défi, qui va s'avérer certes difficile mais très passionnant.

8. Divers

8.1 Date prochaine Assemblée des délégués

M. le Préfet rappelle que le **13 octobre prochain**, se tiendra la prochaine Assemblée des délégués, laquelle approuvera le Plan directeur d'utilisation du sol de Mobul. Il informe les nouveaux élus qu'en temps normal, il y a deux assemblées des délégués par année, soit une au printemps pour l'approbation des comptes et une en automne pour le budget.

8.2 Informations procédure PA3

Mme Margalhan-Ferrat rappelle que ce nouveau projet d'agglomération doit être déposé auprès de la Confédération au 31 décembre 2016, si Mobul veut toucher des subventions provenant du Fonds fédéral d'infrastructures ; c'est l'un des objectifs. Les projets d'agglomération pour le canton de Fribourg prennent la forme d'un Plan directeur régional, ce qui veut dire qu'ils doivent suivre la procédure du PDCantonal. Le Comité qui vient d'être désigné va mettre en consultation publique le Projet d'agglomération de Mobul.

Les communes auront trois mois et la population deux mois pour faire des remarques et des observations, lesquelles reviendront au Comité de Mobul pour être analysées. Chaque commune aura l'occasion de se positionner sur les enjeux souhaités. Suite à cette consultation, une version nouvelle et adaptée du projet d'agglomération sera adoptée lors de l'Assemblée des délégués du 13 octobre prochain. Le projet sera ensuite approuvé par le Conseil d'Etat au début décembre et transmis ensuite à la Confédération, avant le 31 décembre 2016.

Un examen préalable du document sera effectué par les Services cantonaux simultanément à la consultation publique, dès le 20 mai prochain. Le Comité de direction disposera des remarques de cet examen préalable, pour adapter en conséquence le PA3. Il y a déjà eu des premières discussions entre le Canton et le Copil de Mobul et, sur le principe, les choses semblent aller dans le bon sens.

8.3 Abri – arrêt de bus Château-d'En-Bas

M. Morand fait remarquer que l'arrêt de bus du Château-d'En-Bas a été privé de son couvert, au profit du chantier de la Toula. Dernièrement, il a pu remarquer que beaucoup de personnes attendaient le bus sous la pluie et il s'interroge sur la raison de la suppression de cet abri.

M. Hohli rappelle que cet abri a été créé sur autrui, donc sur du domaine privé, en établissant une convention avec l'Hoirie propriétaire de ce terrain ; étant entendu que dans le cadre du projet de la Toula une solution devrait être trouvée. La Ville de Bulle louait cet emplacement à raison de Frs. 200.-- par année. Il n'est donc pas possible de s'objecter au fait que le propriétaire du terrain dispose de son bien. Par contre, le quai a été agrandi, bien que sous la pluie. Il serait éventuellement possible de remettre un abri à titre provisoire, cet arrêt étant important, mais cela empièterait sur le trottoir. L'abri en question sera par contre intégré, à futur, dans le réaménagement de la rue du Château-d'En-Bas, dans sa configuration définitive.

M. Lauber fait remarquer que cet objet est plutôt de la compétence de la Commune.

M. Hohli confirme que les abris n'ont jamais été payés par Mobul, sauf dans le cadre des réaménagements définitifs des arrêts de bus du projet d'agglomération. L'arrêt en question avait été subventionné par Mobul, car c'était une modification qui avait été prévue par le PA1.

M. le Préfet en déduit que cet aménagement serait bienvenu et que la décision est renvoyée à la Commune de Bulle, en l'occurrence.

8.4 Remerciements au Président sortant

Mme Badoud souhaite se joindre aux remerciements adressés à M. Yves Sudan, pour son excellent travail au sein de ce Comité de Mobul. Elle relève que M. Sudan a mené ce contexte d'une main de maître, avec beaucoup de connaissances et s'est également beaucoup investi. Mme Badoud reconnaît avoir eu beaucoup de plaisir de travailler avec ce Président, qui avait beaucoup de fermeté, mais aussi beaucoup d'humour, et si Mobul a fait tout ce chemin c'est aussi grâce à M. Sudan. Elle lui adresse ses vifs remerciements à titre personnel et de la part du Comité de Mobul tout entier.

M. Sudan remercie Mme Badoud pour ses remerciements, qu'il apprécie à leur juste valeur et souhaite une belle journée à tous.

M. le Préfet rappelle que la prochaine Assemblée des délégués de Mobul aura lieu le :

Jeudi 13 octobre 2016, à 07h30, au Département technique de La Tour-de-Trême.

Il remercie Mesdames et Messieurs les Délégués d'avoir assisté à cette séance et clôt les débats à 09h00.

Bulle, le 10 mai 2016



La Secrétaire
Solange Thorimbert



Le Président
Patrice BORCARD, Préfet

Distribution :

- M. Patrice BORCARD, Président, Préfet de la Gruyère
- M. Daniel TERCIER, Vice-Président de l'Assemblée des délégués et membre du Comité de direction, Syndic de Vuadens

- M. Yves SUDAN, Président sortant du Comité de direction, Conseiller communal de Bulle
- Mme Marie-France ROTH PASQUIER, Présidente élue du Comité de direction, Conseillère communale de Bulle
- Mme Antoinette BADOUD, Vice-présidente du Comité de direction, Syndique du Pâquier
- M. Pascal LAUBER, Membre du Comité de direction, Syndic de Morlon
- M. Nicolas DOUSSE, Membre du Comité de direction, Conseiller communal de Riaz

- Mme Johanna GAPANY, Déléguée, Conseillère communale de Bulle
- M. Patrick AUDEMARS, Délégué, Vice-Syndic de Morlon
- M. Joseph GREMAUD, Délégué, Conseiller communal du Pâquier
- M. Patrice MORAND, Délégué, Conseiller communal de Bulle
- M. Stéphane SCHWAB, Délégué, Syndic de Riaz
- M. Jérôme TORNARE, Délégué, Conseiller communal de Bulle
- M. Christophe YENNI, Délégué, Conseiller communal de Vuadens

- M. Jean HOHL, Ingénieur de Ville de la Commune de Bulle
- M. Nicolas GACHET, Comptable, Ville de Bulle

- M. Grégoire CANTIN, Responsable du Service de la mobilité
- Mme Corinne MARGALHAN FERRAT, Coordinatrice des agglomérations à la DAEC
- Mme Katia MEIER, Aménagiste au Service des constructions et de l'aménagement
- M. Hans GYGAX, Chef de section au Service de l'environnement

- Secrétariat communal de Bulle
- Secrétariat communal de Morlon
- Secrétariat communal du Pâquier
- Secrétariat communal de Riaz
- Secrétariat communal de Vuadens